



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

6 février 2017

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Fernand Roy :

- M. Fernand Roy résident au 149, rue Champlain informe le conseil qu'il ne veut plus que les employés de la Ville déposent de la neige sur son terrain. Il précise qu'il y a seulement un côté de la rue qui reçoit de la neige.

Réponse

- Le conseiller, monsieur Mario Hamilton, précise à M. Roy qu'il existe un circuit pour le déneigement et que c'est sûrement le cas pour la rue Champlain.

Monsieur Michel Thibault :

- M. Michel Thibault demande la raison pour laquelle il est maintenant interdit de se stationner derrière le Colisée Béton provincial.

Réponse

- Le directeur général répond à M. Thibault que cette directive est nécessaire afin de faciliter le déneigement.

Monsieur Benoît Harrisson :

- M. Benoît Harrisson mentionne qu'il serait moins coûteux de faire un dépôt à neige à Saint-Luc que de la transporter au site de Matane.

Monsieur Benoît Harrisson :

- M. Benoît Harrisson demande au conseil les raisons qui font que la halte routière de Petit-Matane est déneigée.

Réponse

- Le maire répond à M. Harrisson qu'il ne connaît pas les raisons, mais que des informations seront prises.

Monsieur Raymond Tremblay :

- M. Raymond Tremblay du Comité patrimoine Matane demande au conseil de faire des pressions auprès du Centre intégré de Santé et des Services sociaux du Bas-Saint-Laurent afin qu'il recrute des médecins spécialistes dans le but de prévenir l'exode de gens de notre région.

Réponse

- Le maire informe M. Tremblay que le conseil est conscient de cette problématique et qu'il travaille avec plusieurs intervenants de la région pour recruter des médecins spécialistes pour le Centre hospitalier de Matane.

Monsieur Jeannot Murray :

- M. Jeannot Murray demande au conseil les raisons de l'augmentation du compte de taxes dans le secteur Saint-Luc.

Réponse

- Le maire répond à M. Murray que les nouvelles constructions, les ventes de propriétés et l'intérêt des gens pour le secteur font augmenter les évaluations municipales et par le fait même, augmenter les taxes municipales.

Madame Richère Blier :

- Mme Richère Blier demande au conseil si le Dépanneur Réjean Côté fournira une assurance responsabilité pour l'utilisation du terrain de la Ville sur la rue Fournier.

Réponse

- Le maire répond à Mme Blier qu'effectivement le Dépanneur Réjean Côté doit fournir une assurance responsabilité pour l'utilisation du terrain de la Ville.